

Vente de bois de très bonne qualité du 12 mars au 23 mars 2026

CONDITIONS DE VENTE

1. Les conditions suisses de vente de bois entrent en vigueur.
2. Les grumes sont vendues par lot. Les lots peuvent être constitués d'une seule grume. Les propositions de prix se font en FS le m³. L'offre minimale est de CHF 100.—par m³.
3. Les mesures sont établies sans l'écorce et avec un surplus de 20 cm.
4. L'adjudication se fait sur l'enchère la plus élevée, en accord avec le propriétaire.
5. Le vendeur est responsable des mesures indiquées sur la liste et l'acheteur peut faire part de ses remarques ou réclamations dans un délai de 7 jours.
6. Le bois vendu doit être emmené dans les 30 jours.
7. Conditions de paiement:
 - 30 jours: 2 % d'escompte
 - 60 jours: net d'escompte
 - plus de 60 jours: 6 % de frais de gestionLa déduction d'escompte injustifiée sera chargée.
8. Avant le ramassage du bois, le vendeur peut demander le paiement intégral ou le dépôt d'une garantie, notamment pour les nouveaux clients.
9. La vente est facturée directement par le fournisseur.
10. Les grumes sont stockées de sorte qu'ils puissent être jugés sans difficultés. On ne reçoit aucune réclamation, excepté celle concernant les inclusions de métal.
11. Le dernier délai pour toute proposition d'offres est fixé au **lundi, 23 mars 2026, 18.00 h**. Les offres parvenues après ce délai ne seront plus prises en considération.

Adresse: Bürgergemeinde Allschwil
à l'att. de Monsieur Markus Lack, Monsieur Peter Gall
Boîte Postale, CH-4123 Allschwil

E-mail: markus.lack@forst-revier.ch ou peter.gall@forst-revier.ch

12. L'acheteur ne recevra pas automatiquement la liste d'attribution de toutes les offres; il pourra cependant en prendre connaissance après consultation du garde forestier dans le délai de 4 semaines après l'attribution. Sur cette liste les noms des acheteurs ne sont pas manifestes.
13. Le contrat est régi par le droit suisse. Compétence exclusive est Allschwil.

Allschwil, le 9 mars 2026

Le garde forestier: Markus Lac